



## Assemblée générale

Distr. GENERALE

A/44/869 12 décembre 1989 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session Points 67 et 123 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN UNE

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 11 de son rapport (A/44/789)

## Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur: M. Etien NINOV (Bulgarie)

- 1. A sa 54e séance, le 11 décembre 1989, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état (A/C.5/44/44), présenté par le Secrétaire général, des incidences sur le budget-programme du projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 11 de son rapport (A/44/789). Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par le Président du Comité.
- 2. Les déclarations faites au cours du débat de la Commission sur cette question sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/44/SR.54).

## DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que l'adoption du projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 11 de son rapport (A/44/789) ne nécessiterait pas l'ouverture d'un crédit supplémentaire au chapitre 2A ou au chapitre 29 du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991.

89-32543 7524N (F)